



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
30 janvier 2013
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 novembre 2012, à 10 heures

Président : M. Berger (Allemagne)
*Vice-Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Exposé du Secrétariat sur les conséquences de l'ouragan Sandy au Siège de
l'Organisation des Nations Unies

Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013
(suite)

Plan-cadre d'équipement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.

12-57334X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 15.

Exposé du Secrétariat sur les conséquences de l'ouragan Sandy au Siège de l'Organisation des Nations Unies

1. **Le Président**, rappelant que les vents violents et l'élévation du niveau de l'eau dans la zone de la ville de New York après l'ouragan Sandy ont inévitablement eu des incidences sur l'Organisation, dit que le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et le Chef par intérim du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ont préparé un exposé à l'intention des membres de la Commission.

2. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), exprimant sa sympathie envers les délégations touchées des États Membres, leur personnel et leur famille dit que, compte tenu des rôles et des responsabilités énoncées dans le cadre de gestion des situations d'urgence de l'ONU, la Cellule de la gestion des crises a dirigé les interventions suite à un phénomène sans précédent. Le Département de la gestion, chef de file du dispositif de gestion des situations d'urgence, a collaboré avec le Département de la sûreté et de la sécurité en s'attachant à assurer la continuité des activités et le rétablissement rapide des opérations au Siège de l'ONU.

3. Rendant hommage aux fonctionnaires qui ont travaillé 24 heures sur 24 pour se préparer à la tempête et intervenir ultérieurement, M. Takasu dit que le Centre d'opération du Département de la sûreté et de la sécurité, le Centre d'opération du Département des opérations de maintien de la paix et le Centre d'exploitation du réseau du Bureau de l'informatique et des communications ont fonctionné sans interruption. Même pendant la fermeture du complexe du Siège, pendant trois jours, pour raisons de sécurité, les services mondiaux de l'Organisation n'ont pas été interrompus. Les considérations primordiales ont été, en premier lieu, d'assurer la sécurité des représentants et du personnel et en deuxième lieu de reprendre les activités normales dans les meilleurs délais, avec une perturbation minimale du travail.

4. Les préparatifs ont débuté le jeudi 25 octobre 2012 : on a ôté ou attaché les éléments et les équipements extérieurs susceptibles d'être projetés dans l'atmosphère et on a déposé des sacs de sable à proximité des zones pouvant être inondées. Grâce à

l'efficacité de ces mesures de précaution, en dépit de la gravité exceptionnelle de la tempête, qui a traversé la zone le lundi 29 octobre et le mardi 30 octobre 2012, les dégâts matériels au complexe du Siège ont été relativement limités. Le vent a détruit la tente qui se trouvait devant l'entrée des délégués et la couverture du toit de l'Assemblée générale, qui doit être démontée. Toutefois, les parties souterraines du bâtiment du Secrétariat, du bâtiment des conférences, du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment pelouse nord ont été inondés jusqu'au troisième sous-sol, sur quelque 35 000 m², dont environ 600 m² de locaux à usage de bureau destinés au courrier, à l'imprimerie, au transport et à la gestion des installations.

5. La présence de 60 cm d'eau dans le troisième sous-sol du complexe du Siège de l'ONU a également endommagé le tableau de distribution électrique et causé un petit incendie dans ce matériel la nuit du dimanche 28 octobre 2012. Le dysfonctionnement électrique a entraîné la fermeture de l'équipement principal et temporaire de chauffage, ventilation et climatisation, puis la surchauffe du centre de données primaire la nuit du lundi 29 octobre 2012. En dépit de la fourniture sans interruption d'électricité par la société Consolidated Edison, les bâtiments du Secrétariat, de l'Annexe sud et de la bibliothèque ont été coupés du réseau afin de prévenir les incendies du lundi 29 octobre à 19 heures au mardi 30 octobre 2012 à 19 heures.

6. La fermeture forcée du centre de données primaire en raison de la surchauffe s'est produite si rapidement que le transfert de données au centre de données secondaire de Piscataway (New Jersey) a été incomplet. Si les services de courrier électronique ont été transférés automatiquement, d'autres systèmes, tels que le serveur Blackberry et le Système intégré de gestion (SIG) ont dû faire l'objet d'une migration manuelle et ont été interrompus. Les techniciens ont pu rétablir le refroidissement temporaire du centre de données primaire le mardi 30 octobre 2012, ce qui a permis de rétablir le téléphone et les services Internet fixes et sans fil dans tous les bâtiments ce même jour. Le jeudi 1^{er} novembre 2012, les services de courrier électronique, relatifs au système Blackberry et d'autres services transférés au centre de données secondaire ont été transférés de nouveau au centre de données primaire. Le centre de données secondaire dont l'objectif essentiel est de conserver des données

concernant les achats ainsi que les dossiers médicaux a rempli son objectif, car aucune donnée n'a été perdue.

7. S'agissant des communications avec le personnel et les missions des États Membres, l'information a été acheminée au moyen de messages diffusés par courrier électronique, sur le site Web pour l'information du personnel et par ligne directe; le site Web et la ligne directe étaient tous les deux accessibles aux représentants des États membres. La Vice-Secrétaire générale a avisé le Président de l'Assemblée générale de la fermeture des bâtiments en raison de la tempête. Toutefois, au cours du transfert rapide des données du centre de données primaire au centre de données secondaire pendant la nuit du lundi 29 octobre 2012, la base de données contenant les adresses des missions permanentes a été corrompue. En conséquence, le courriel transmettant l'information selon laquelle les locaux de l'Organisation seraient fermés le mercredi 31 octobre 2012 a atteint le personnel de l'ONU mais pas les missions permanentes.

8. Le complexe du Siège de l'ONU est devenu accessible et a recommencé à fonctionner par étapes. Tant que l'on n'a pas pu opérer à nouveau le système principal de refroidissement, le bâtiment de l'Assemblée générale, qui abrite la salle de l'Assemblée générale et celle du Conseil de sécurité n'a pas été climatisé, mais les salles du Conseil de sécurité ont été ventilées en air frais. Le bâtiment pelouse nord n'a presque pas été touché et le Conseil de sécurité s'y est réuni le mercredi 31 octobre 2012. Plusieurs séances de l'Assemblée générale, tenues en plénière et en grandes commissions ont eu lieu le jeudi 1^{er} novembre et le vendredi 2 novembre 2012. À l'issue de vérifications des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat et concernant la sécurité incendie effectuées le mercredi 31 octobre 2012, il est apparu qu'il ne serait pas possible de pomper de l'eau au-delà du 17^e étage en cas d'incendie. En conséquence, le bâtiment a rouvert seulement en partie le jeudi 1^{er} novembre 2012, les étages supérieurs demeurant fermés. Le bâtiment de la bibliothèque, y compris les installations destinées aux médias et le bâtiment de l'Annexe sud ont rouvert le jeudi 1^{er} novembre 2012. Après de nouvelles vérifications, le bâtiment du Secrétariat tout entier a ouvert le vendredi 2 novembre 2012.

9. Pour l'instant, il n'a pas été fait état de blessures concernant des fonctionnaires, des représentants des États Membres ou leur famille, bien que certains aient

été contraints de quitter leur domicile. Il est trop tôt pour évaluer complètement les dégâts dus à la tempête, dont la plupart seront couverts par des assurances. Des discussions avec les compagnies et les agents d'assurance sont en cours, mais doivent être menées par étapes et seront longues. Si le coût du remplacement du toit de plastique couvrant la salle de l'Assemblée générale est négligeable, il faudra remplacer le système électrique principal du dispositif de refroidissement, ce qui prendra vraisemblablement plusieurs mois mais ne devrait pas avoir d'incidences sur le calendrier général d'achèvement du plan-cadre d'équipement. Certaines parties du tableau de distribution d'électricité devront être remplacées ou réparées; le mobilier de bureau, les fournitures et des équipements qui se trouvaient au troisième sous-sol du bâtiment du Secrétariat ont été endommagés par les inondations et les bureaux ont été déplacés dans d'autres bâtiments. L'atelier d'imprimerie et son matériel, y compris des imprimantes numériques essentielles qui ont été louées, ont également été endommagés. En outre, il convient d'inspecter les équipements entreposés dans le New Jersey, en attente d'installation pendant l'étape appropriée du plan-cadre d'équipement.

10. En bref, le cadre de gestion des situations d'urgence de l'ONU a bien fonctionné; les efforts de préparation ont nettement limité les dommages dus à l'inondation, réduisant ainsi les dépenses et les délais de récupération; le Secrétariat a pu poursuivre les opérations critiques et surmonter rapidement les problèmes causés par la tempête, parce que l'on avait privilégié la continuité des opérations, l'appui au personnel, la gestion des crises et la récupération après catastrophe; les services mondiaux, y compris les communications avec les lieux d'affectation hors Siège se sont poursuivis sans interruption même pendant les trois jours où le Secrétariat a été fermé pour raisons de sécurité.

11. Le Conseil de sécurité a pu se réunir le lendemain de la tempête; le Secrétariat a pu appuyer la tenue de séances de l'Assemblée générale deux jours après la tempête. La plupart des installations du Siège ont été rétablies dans les deux jours et sont devenues pleinement opérationnelles dans un délai de trois jours. En dépit des problèmes liés aux inondations rencontrés dans le transfert des services du centre de données primaire au centre de données secondaire, ce dernier a permis à l'Organisation de continuer à faire

fonctionner les systèmes informatiques critiques et d'assurer la continuité des communications.

12. Pendant la tempête, des informations actualisées ont été communiquées au personnel et aux membres des missions permanentes par courrier électronique et au moyen d'un site Web et d'une ligne téléphonique spéciaux. Le Secrétariat est conscient de la nécessité d'améliorer les communications avec les missions permanentes et des mesures sont prises à cet égard. De plus, le titre du site Web et de la ligne téléphonique seront modifiés, car il ne fera plus référence aux informations d'urgence concernant le personnel mais aux informations d'urgence relatives à l'ONU.

13. Les deux défis restant à relever avant la reprise des opérations normales consistent en premier lieu à aider le personnel et les représentants des États Membres à récupérer suite à la tempête et en deuxième lieu à réparer des installations et le matériel endommagés, y compris l'équipement de refroidissement. Le caractère extrême du phénomène a révélé qu'il convient d'améliorer des secteurs du cadre de gestion des situations d'urgence. Sur instruction du Secrétaire général, une équipe spéciale de haut niveau, conduite par M^{me} Malcorra, son Chef de cabinet, à laquelle participent également le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Département de la sûreté et de la sécurité et d'autres parties examinera les enseignements tirés et déterminera quelles mesures supplémentaires d'intervention d'urgence sont nécessaires pour accroître la résilience de l'Organisation.

14. **M. Starr** (Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité) dit que les décisions concernant les mesures à prendre après la tempête ont été liées à la situation au jour le jour, telle qu'exposée dans les communications des autorités fédérales, étatiques et municipales et, par exemple, à la disponibilité de transports publics. Les mesures de préparation se sont accélérées la nuit du dimanche 28 octobre 2012 alors qu'il apparaissait que la ville de New York fermait ses services. Bien que la trajectoire de l'ouragan n'ait pas été précise à ce stade, la cellule de la gestion des crises a décidé que le complexe du Siège serait fermé le lundi 29 octobre 2012.

15. Parce que la tempête a atteint son maximum entre le lundi 29 octobre à 20 heures et les premières heures du mardi 30 octobre 2012, la fermeture du complexe a été prolongée alors qu'on évaluait l'ampleur des

dégâts, y compris les inondations souterraines. Dans le même temps, il a fallu décider s'il fallait continuer à fermer le complexe le mercredi 31 octobre 2012. Cette décision a été confirmée pour des motifs de sécurité liés aux dégâts causés par l'eau salée au commutateur électrique, qui empêchaient de fonctionner le système d'extinction d'incendies.

16. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint à la gestion, il n'y a pas eu de graves problèmes de communication. L'intention n'est pas de critiquer le personnel informatique de l'Organisation, qui a travaillé avec diligence pour corriger la situation mais il faudra à plus long terme penser à améliorer les systèmes redondants et les systèmes d'appui.

17. La rapidité avec laquelle le complexe du Siège a pu fonctionner de nouveau, qui a dépassé les attentes des planificateurs, doit beaucoup aux efforts déployés par le personnel chargé de la sécurité, des bâtiments, de la maintenance et d'autres domaines. Les décisions prises après la tempête ont été guidées par deux priorités : en premier lieu, la nécessité de faire en sorte que le complexe du Siège fonctionne normalement et en deuxième lieu, la nécessité de poursuivre les opérations dans le monde. Si la première priorité n'a pas été atteinte parfaitement, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont pu se réunir et le personnel a pu retourner dans les bureaux dans les 48 heures qui ont suivi la tempête. La deuxième priorité a été atteinte en maintenant en activité les structures relatives à la sûreté et à la sécurité ainsi qu'au maintien de la paix et en utilisant des installations des fonds et programmes des Nations Unies.

18. **M. Graisse** (Chef par intérim du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) décrit à la Commission les mesures prises par son Département pour appuyer l'activité de l'Assemblée générale et du Comité consultatif après la tempête. Comme il a déjà été indiqué à la Commission, le troisième sous-sol du complexe du Siège a été inondé la nuit du lundi 29 octobre 2012, laissant hors service les installations d'impression et de distribution des documents et nécessitant d'évacuer 100 fonctionnaires. Les imprimantes numériques louées, qui produisent entre 95 % et 99 % de la documentation officielle, ont été irrémédiablement endommagées, mais le fournisseur de matériel a mis à disposition une imprimante temporaire de remplacement qui fonctionne en permanence. Il faudra une journée de plus pour évaluer les dommages à d'autres types de

matériel, dont le matériel de reliure et d'assemblage de documents. Une équipe du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été constituée pour produire la documentation parlementaire nécessaire d'urgence. Les documents dont la Cinquième Commission a besoin ont déjà été imprimés et seront distribués, mais en nombre réduit.

19. **M. Benmehidi** (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine dit que, si l'exposé que viennent de faire les fonctionnaires du Secrétariat est utile, ce dernier n'a pas répondu à certaines questions importantes, y compris les raisons pour lesquelles les États Membres ont l'impression, difficile à exprimer en termes concrets, que l'Organisation est tout bonnement disparue des écrans radars des missions des États Membres et du monde extérieur pendant plusieurs jours. Les autorités et les médias locaux ont souvent débattu du fait de savoir si la bourse de New York était ouverte ou fermée mais l'on ne peut en dire autant de l'Organisation des Nations Unies, élément important de la vie de la ville, à laquelle on ne semble pas avoir donné davantage d'importance que les écoles de la ville, en dépit de son rôle international.

20. S'il est exact qu'on a constaté la conjonction malheureuse d'un week-end férié à l'Organisation, de la tempête et de l'absence du Secrétaire général en mission, la situation n'a pas été bien gérée. Des erreurs de communication systématiques ont commencé même avant la tempête, alors qu'il a fallu évacuer les bâtiments en raison d'une fausse alarme. Pendant la tempête et par la suite, la mission permanente de l'Algérie a reçu un courrier électronique de M^{me} Marjorie Tiven, officier de liaison de la ville de New York avec la communauté diplomatique, mais pas de l'Organisation des Nations Unies.

21. Le Groupe se félicite du dévouement du personnel de l'Organisation et ne le conteste pas. Il est également reconnaissant de l'importance accordée à la sécurité. Toutefois, il est regrettable que le Secrétariat ait fait un exposé devant la Commission avant que les États Membres aient eu l'occasion d'exprimer leur vues; l'intervenant ne peut souscrire à l'évaluation empreinte d'autosatisfaction faite par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité. Cette situation aurait dû être abordée avec plus d'humilité et dans un souci de discussion véritable. L'intervenant se demande également pourquoi, si le Secrétaire général adjoint à la gestion juge mineurs les dégâts causés par la tempête, l'exposé a été si long et pourquoi il a été

décidé de confier au Chef de cabinet du Secrétaire général la responsabilité d'une équipe spéciale chargée de tirer les enseignements de la tempête.

22. **M. Presutti** (Observateur de l'Union européenne) note l'opinion du Secrétaire général adjoint à la gestion selon laquelle le cadre de gestion des situations d'urgence de l'ONU a bien fonctionné avant, pendant et après la tempête. Toutefois, il se demande comment l'intervention de l'Organisation aurait pu être améliorée et si elle a subi l'incidence de l'exclusion des fonds et des programmes, qui n'entraient pas encore dans le champ d'application des plans de résilience de l'Organisation.

23. S'il convient de se féliciter de ce que l'interruption de l'infrastructure informatique n'ait pas entraîné de perte de données, il est clair qu'il y a eu un effondrement en matière de communication. L'Union européenne espère que des enseignements seront tirés de cet état de chose. Elle s'interroge sur le choix des sous-sols comme emplacement du centre de données primaire et aimerait connaître les avantages exacts du centre de données secondaire, en raison de son emplacement physique et de sa capacité et de son rôle limités. Elle aimerait que le Secrétariat précise quels canaux ont été établis pour communiquer avec les missions permanentes des États Membres.

24. Rappelant l'assurance donnée par le Secrétaire général adjoint à la gestion selon laquelle les dégâts causés par la tempête seraient couverts par les assurances et ne retarderaient pas l'avancement du plan-cadre d'équipement, l'intervenant demande quand l'évaluation des dégâts s'achèvera, quelles mesures seront prises pour récupérer les pertes, y compris celles concernant les véhicules laissés dans le garage du troisième sous-sol qui a été inondé et si le plan-cadre d'équipement prévoit des mesures en vue d'améliorer la capacité du bâtiment du Secrétariat de subir des phénomènes tels que la récente tempête.

25. **M. González Segura** (Mexique) souhaite reprendre à son compte les vues du Groupe des 77 et de la Chine. S'il comprend bien que le Secrétariat a fait face à une urgence, il est extrêmement frustrant qu'il n'ait pas communiqué volontairement des informations, contraignant les missions permanentes des États Membres à lutter pour concevoir un tableau de la situation. L'intervenant apprécie les détails fournis par le Secrétaire général adjoint à la sécurité et à la sûreté quant à la manière dont les décisions

relatives à la fermeture du complexe du Siège ont été prises mais souligne que les missions permanentes suivent les initiatives du Secrétariat lorsqu'elles décident si elles resteront ouvertes, compte particulièrement tenu des considérations de sécurité. Elles doivent être informées des intentions du Secrétariat.

26. Un nouveau exemple de communication laissant à désirer est l'expérience de certaines missions, qui ont reçu pour instructions avant la tempête de déplacer les véhicules d'une partie du garage du Siège à une autre, pour découvrir que ces véhicules devaient être déplacés à nouveau à un moment où le personnel ne pouvait plus facilement atteindre la zone en question. L'intervenant demande quelles décisions à moyen et à long terme l'Organisation prendra suite à la tempête, car le climat évolue et les phénomènes météorologiques extrêmes deviendront de moins en moins rares. En particulier, l'intervenant s'interroge sur la décision de situer le centre de données secondaire dans le New Jersey, ce qui ne le préserve pas davantage de la tempête que le centre de données primaire au Siège et s'interroge sur le fait de savoir s'il conviendrait de reconsidérer cette décision.

27. La délégation mexicaine attendra avec intérêt l'évaluation sur les enseignements tirés, menée sous la conduite du Chef de cabinet du Secrétaire général ainsi que la réponse du Secrétariat aux questions posées par l'Observateur de l'Union européenne concernant les incidences des dégâts causés par la tempête sur le calendrier de mise en œuvre et le coût du plan-cadre d'équipement ainsi que sa réponse aux demandes d'information complémentaire concernant la couverture des assurances, en particulier s'agissant du matériel d'imprimerie.

28. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) apprécie les efforts déployés par le personnel du Secrétariat pour que le complexe du Siège fonctionne à nouveau et sympathise avec le sort de ceux qui ont été touchés par la tempête, compte particulièrement tenu de l'expérience directe et traumatique de Cuba avec le même système météorologique. L'intervenant a peu à ajouter aux préoccupations déjà exprimées par les représentants d'autres États Membres; il se bornera à espérer que le tableau d'enregistrement des votes de la salle de l'Assemblée générale, dont le fonctionnement est problématique, dans le meilleur des cas, a fait l'objet d'essais approfondis, pour garantir qu'il fonctionnera

correctement au cours des importants votes qui doivent se tenir.

29. **M. Siah** (Singapour), conscient des incidences de la tempête sur les États Membres et le personnel du Secrétariat, apprécie les efforts de redressement du Secrétariat mais a des questions quant aux communications avec les missions des États Membres. Un exemple a déjà été évoqué : le 24 octobre 2012, la Division de la gestion des installations et des services commerciaux du Département de la gestion a fait savoir par courriel aux utilisateurs du garage du complexe du Siège que des travaux de construction restreindraient l'accès des véhicules, laissant ainsi seulement le troisième sous-sol disponible comme parking. Un nouveau message électronique du 29 octobre 2012, conseillant aux fonctionnaires et au personnel des délégations dont les véhicules étaient garés au troisième sous-sol du garage de les déplacer, à atteint les missions permanentes trop tard pour qu'elles puissent réagir. En conséquence, des véhicules ont été endommagés.

30. Compte tenu des problèmes de communication, la délégation singapourienne met en doute l'utilité du centre de données secondaire et se demande pourquoi la migration des données du centre primaire n'a pas été effectuée plus tôt, pour se préparer à la tempête. Elle souhaite savoir si les plans de gestion des situations d'urgence ont été appliqués intégralement et escompte de nouveaux éclaircissements concernant les mesures prises.

31. **M. Vargas** (Brésil), s'associant aux orateurs qui l'ont précédé pour exprimer sa compréhension pour les difficultés posées par la tempête et sa gratitude pour les efforts du personnel du Secrétariat, dit que la délégation brésilienne étudiera avec intérêt l'évaluation sur les enseignements menée sous la conduite du Chef de cabinet du Secrétaire général. Cette évaluation étant une opération exceptionnelle, M. Vargas se demande si l'expérience tirée de la tempête s'inscrira dans un examen ou une évaluation plus vaste de la planification et de la politique. Il aimerait avoir une liste précise des pertes encourues par l'Organisation et des détails sur la mesure dans lesquelles elles sont couvertes par les assurances.

32. Si le centre de données secondaire a manifestement un rôle important à jouer, les problèmes de communication et de données qui ont surgi font apparaître la nécessité d'une planification à long terme

de la capacité de remplacement et de reproduction de données. Il est sûrement possible de tirer parti de la présence mondiale de l'Organisation pour réduire les risques attachés à un quelconque phénomène. Ainsi, les fichiers de données contenant les adresses des missions des États Membres auraient dû également être déposés à Genève ou ailleurs et le site d'information du personnel, dont l'existence a porté à la connaissance de sa mission, aurait de même pu être reproduit dans un autre endroit.

33. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire) dit que ses vues coïncident étroitement avec celles exprimées précédemment. Il espère qu'il y aura un examen exhaustif des données d'expérience de la tempête, y compris des conséquences pour le plan-cadre d'équipement. En dépit des assurances qui viennent d'être fournies à la Commission selon lesquelles le cadre de préparation aux situations d'urgence des Nations Unies a fonctionné correctement, on a décrit des dysfonctionnements manifestes. L'Organisation doit établir ce qu'elle doit faire pour fonctionner sans interruption.

34. Rappelant le coût du centre de données secondaire, qui doit fonctionner jusqu'en 2016 et la décision de l'implanter dans le New Jersey, M. Coffi demande instamment qu'il fasse l'objet d'un examen complet. Étant donné que l'Organisation s'apprête à centraliser de nombreuses fonctions relatives aux données dans le cadre du progiciel Umoja, elle doit penser à la vulnérabilité accrue que pourrait comporter une plus grande centralisation, si un phénomène analogue devait se reproduire.

35. **M. Staur** (Danemark) s'associe aux observations des orateurs précédents et souhaite compléter les vues exprimées par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, concernant les contacts avec les missions permanentes des États Membres. Manifestement, les dispositions concernant la communication avec les missions ont été complètement inopérantes.

36. M. Staur comprend bien que le fichier de données contenant les adresses des missions a été corrompu pendant le transfert des fonctions du centre de données primaire au centre de données secondaire; il se demande pourquoi on n'a pas demandé au Bureau des missions étrangères à New York du Département d'État des États-Unis de communiquer des renseignements sur l'ouverture ou la fermeture du complexe du Siège. On

aurait pu également demander à une ou plusieurs missions des États Membres à New York de remplir cette même fonction. L'Organisation a manqué une occasion d'être considérée comme une partie de la vie de la ville de New York. Loin de suggérer que l'Organisation aurait dû concurrencer les zones dévastées par la tempête pour retenir l'attention des médias, l'intervenant regrette qu'elle n'ait fait l'objet que d'un simple rappel dans les reportages concernant les conséquences de la tempête.

37. Le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale ont tous les deux souligné l'importance de la résilience et de la préparation aux catastrophes. Dès le début du plan-cadre d'équipement, l'Organisation s'est fixé pour objectif la rénovation du complexe du Siège qui serait doté des techniques les plus avancées et pourrait servir d'exemple architectural. Son échec dans ce domaine porte un coup à l'autorité d'une Organisation active dans le monde entier en matière de préparation aux catastrophes et de redressement après les catastrophes, car cette dernière ne semble pas avoir appliqué ce qu'elle recommande.

38. **M. Yamamoto** (Japon) souhaite s'associer aux préoccupations déjà exprimées par d'autres et mettre l'accent sur trois importantes questions : l'évaluation des dégâts, les enseignements tirés et les préparatifs en cas de catastrophe. L'Organisation devrait évaluer avec précision les dégâts qu'elle a subis et leurs origines; elle devrait tirer des enseignements de la tempête et prendre des mesures préventives tangibles contre les catastrophes futures. La délégation japonaise escompte disposer de plus amples détails sur les mesures de suivi prévues.

39. **M. Soomro** (Pakistan) s'associe aux autres délégations pour témoigner de sa sympathie envers les victimes de la tempête. Le consensus de la Commission semble porter sur l'amélioration des communications entre le Secrétariat et les missions permanentes des États Membres.

40. Rappelant que, lors de la conférence de presse sur les effets de la tempête sur le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies tenue le 1^{er} novembre 2012, le Secrétaire général adjoint à la gestion a utilisé l'expression « sans précédent » pour décrire les dégâts au complexe du Siège, l'intervenant se demande pourquoi, dans l'exposé que la Commission vient d'entendre, il a qualifié l'événement de mineur et par voie de conséquence si cela signifie que le Secrétaire

général adjoint a été cité de manière erronée ou a modifié son évaluation initiale de la situation.

41. La délégation pakistanaise apprend avec satisfaction que la tempête n'a pas eu d'incidences sur le calendrier du plan-cadre d'équipement, déjà à son stade final et que le Chef de cabinet du Secrétaire général dirigera une équipe spéciale sur les enseignements tirés. Toutefois, les problèmes de communication évoqués par les représentants de nombreux États Membres sont graves. L'intervenant aimerait savoir pourquoi il a fallu tant de temps au Secrétariat pour décider s'il fallait ou non que le complexe du Siège reste fermé. Les missions permanentes des États Membres ont effectué des recherches sur le site Web de l'Organisation et tenté de consulter le Secrétariat directement, pour obtenir des renseignements actualisés. L'intervenant a l'impression que les décisions ont été prises à la dernière minute et aimerait avoir plus de précisions quant au fonctionnement de la cellule de la gestion des crises et aux raisons du retard.

42. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion) prend acte de toutes observations des membres de la Commission et de l'impression selon laquelle les communications ont été médiocres pendant les trois jours de fermeture du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il souscrit aux observations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, selon lesquelles le Secrétariat devrait collaborer avec les États Membres, car l'Organisation est le bien commun de tous.

43. M. Takasu souhaite préciser les termes qu'il a employés dans son exposé au Comité. Il n'a pas dit que le complexe du Siège a subi des dégâts mineurs mais plutôt que les dommages à son infrastructure et aux installations ont été limités, en raison de mesures de précaution efficaces. Les dégâts les plus graves ont été causés par les inondations dans les sous-sols; en effet, les mesures préventives, fondées sur des données historiques concernant les inondations, ne permettaient pas de prévoir une crue comme celle qui s'est produite. Si le Secrétariat a fait de son mieux dans les circonstances, d'importants enseignements seront tirés de son intervention face à cette urgence. Une liste de sauvegarde des contacts des missions permanentes sera établie; le site Web d'information du personnel en cas d'urgence sera rebaptisé et pourra être consulté par toutes les délégations et le personnel et des messages écrits et les médias sociaux seront également utilisés

pour diffuser les informations, même si cela risque d'entraîner des doubles emplois.

44. S'agissant de la gestion de la continuité des opérations, l'activité de l'ONU s'est poursuivie et les autres bureaux du monde ont continué à fonctionner. Le principal problème au Siège a été le tableau de distribution électrique, qui a été endommagé par les eaux, ce qui explique que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies pour que le personnel retourne dans le bâtiment le mercredi 31 octobre 2012. Il convient de noter que le matériel visé est trop lourd pour être installé ailleurs que dans le sous-sol. Toutefois, le Secrétariat examinera comment améliorer l'état de préparation.

45. Il aurait été financièrement prohibitif de faire du centre de données secondaire une réplique intégrale du centre de données primaire au Siège. Son rôle essentiel, puisqu'il ne dispose que du cinquième de la capacité du centre de données primaire, est de sauvegarder les données les plus essentielles à la poursuite des opérations pendant l'urgence. De nombreux programmes de logiciels utilisés par l'ONU sont sauvegardés automatiquement; toutefois, certains d'entre eux, tels que ceux utilisés par le Système intégré de gestion et les Blackberry nécessitent une intervention manuelle, en conséquence de quoi ces services ont été interrompus. Le centre de données secondaire est situé dans le New Jersey pour des motifs techniques, car un centre de sauvegarde ne peut pas être situé à plus de 95 km du centre de données primaire.

46. Les premières évaluations des dégâts causés par la tempête suggèrent qu'ils n'auront pas d'incidence sur la phase finale du plan-cadre d'équipement. On procédera à des évaluations pour déterminer s'il sera possible d'installer ailleurs le matériel électrique qu'il convient de mettre à l'abri de l'eau. Les nouveaux équipements du Département des conférences, actuellement entreposés dans le New Jersey en attendant l'achèvement des rénovations, doivent être inspectés. La plupart des pertes seront couvertes par les trois polices complètes d'assurance des bâtiments, dont une récemment souscrite porte sur les dégâts dus aux inondations et il est prévu de juguler les dépenses.

47. En raison de la crue, le parking du Siège a été inondé. Malheureusement, tous les véhicules n'avaient pas été déplacés suite à l'avis envoyé par courriel le lundi 29 octobre 2012 et certains ont été endommagés

en conséquence. Comme le confirme l'instruction administrative ST/AI/349 et la limitation de responsabilité imprimée sur les autorisations de parking, les véhicules sont garés dans le garage sous la responsabilité de leurs propriétaires. Toutefois, le personnel du garage contactera tous les propriétaires des véhicules concernés et fera le maximum pour faciliter les démarches auprès des assurances. Enfin, l'appareil de vote de la salle de l'Assemblée générale a été mis à l'essai et le sera une nouvelle fois le jour même pour garantir son bon fonctionnement.

48. **Le Président**, parlant en sa qualité de représentant de l'Allemagne, dit que deux voitures appartenant à délégation ont été endommagées en conséquence des inondations dans le garage. L'adresse électronique utilisée pour envoyer la notification à la mission permanente de l'Allemagne était incorrecte, bien que l'adresse exacte figure dans la liste du Service du protocole et de la liaison (Livre bleu); en conséquence, la délégation allemande n'a jamais reçu l'avertissement auquel le Secrétaire général adjoint à la gestion s'est référé.

49. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) exprime toute sa sympathie à ceux qui ont souffert en conséquence de la tempête et remercie les membres du Secrétariat qui ont travaillé si énergiquement pour rétablir le fonctionnement normal de l'Organisation. Il demande si le centre de données secondaire du New Jersey a été touché par la tempête et si tous les services ont été transférés de nouveau au centre de données primaire.

50. **M. Starr** (Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité) dit que toutes ces opérations ont été transférées de nouveau au centre de données primaire. Il y a eu des coupures d'électricité dans le New Jersey; toutefois, l'alimentation en électricité a été constamment maintenue au centre de données secondaire, qui dispose de générateurs.

51. L'Organisation réfléchira aux préoccupations évoquées par les États Membres, concernant non seulement les questions techniques mais aussi la question plus vaste du silence de l'Organisation dans les médias pendant l'urgence météorologique. Il est important de se souvenir que l'Organisation des Nations Unies est une organisation mondiale et a continué à opérer dans les 100 pays ou plus où elle est présente. Elle a joué un rôle en réglant les problèmes dans d'autres pays touchés par la tempête. On a

également constaté une importante pénurie de personnel, car 2,5 millions d'habitants du Connecticut, du New Jersey et de New York ont été privés d'électricité et de moyens de transport. La Cellule de la gestion des crises, lorsqu'elle a décidé s'il fallait ou non fermer le complexe du Siège, a dû d'abord étudier s'il était sûr de demander au personnel de faire le trajet jusqu'au travail et de demeurer dans les locaux et en deuxième lieu si les travaux à accomplir pouvaient encore être réalisés. S'il n'a pas été possible de rouvrir le complexe du Siège le mercredi 31 octobre 2012, les réunions d'urgence du Conseil de sécurité ont pu se tenir ce jour et l'Assemblée générale a pu se réunir le lendemain.

52. L'Organisation n'est toujours pas pleinement opérationnelle, car des problèmes familiaux ou de logement empêchent le personnel de venir travailler et les incidences des coupures de courant se feront sentir pendant plusieurs semaines. Fort heureusement, l'abaissement des températures extérieures contribue au maintien de températures confortables dans les salles de séance. Toutes propositions concrètes des délégations quant à la manière d'améliorer les systèmes d'intervention d'urgence et de notification seront les bienvenues.

53. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion) dit que la société qui loue à l'Organisation les trois grandes imprimantes numériques utilisées pour produire plus de 95 % de la documentation du Siège les remplacera dès que possible; dans l'intervalle, une imprimante numérique a été prêtée à l'Organisation. Les dégâts au matériel dont l'Organisation des Nations Unies est propriétaire sont en cours d'évaluation.

Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (suite)

Plan-cadre d'équipement (A/67/5 (Vol. V), A/67/330, A/67/350 et Add.1, et A/67/548)

54. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant le dixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/67/350) et le rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes pour 2013 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/67/350/Add.1) dit que, suite aux préoccupations soulevées par les États Membres à la première partie de la reprise de la

soixante-sixième session de l'Assemblée, en mars 2012, le Secrétariat a pris un certain nombre de mesures pour améliorer le respect du principe de responsabilité et la transparence, la gouvernance des projets et les contrôles financiers. Depuis qu'il a assumé ses fonctions en mai 2012, l'intervenant a instauré des lignes précises de supervision, de respect du principe de responsabilité et de communication avec les parties prenantes; il a notamment organisé des réunions d'information trimestrielles avec la Cinquième Commission et le Comité consultatif et publié des mises à jour régulières sur le site Web du plan-cadre d'équipement. Le Secrétariat, grâce aux orientations du Comité consultatif du plan-cadre d'équipement et du Conseil de direction a agi avec diligence pour que la dernière phase du projet soit achevée dans les délais prescrits et que le budget soit aussi proche que possible des montants initialement approuvés. La décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/258, tendant à autoriser des engagements de dépense à concurrence de 135 millions de dollars, a permis au projet d'avancer.

55. Presque toutes les recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement [A/67/5 (Vol.V)] ont été acceptées, avec certaines modifications mineures. Toutefois, s'agissant de la référence faite par le Comité consultatif à l'absence d'un comité directeur du plan-cadre d'équipement, M. Takasu estime qu'il serait contre-productif de constituer un organe officiel de contrôle, au stade tardif actuel de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.

56. Les dégâts causés par la récente tempête ont été relativement limités et ne devraient pas avoir d'incidence notable sur le calendrier du plan-cadre d'équipement, qui se déroule comme prévu avec la réinstallation de 1 400 fonctionnaires dans le bâtiment du Secrétariat. Ce processus sera achevé à la fin novembre 2012. Les prochaines étapes consisteront en l'achèvement en décembre 2012 de la rénovation du bâtiment des conférences, y compris ses trois grandes salles, suivi par le retour des installations de conférence de leurs locaux transitoires à partir de la fin janvier 2013. La rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale commencera en avril 2013. Les améliorations de la sécurité de la grande voie routière adjacente, la Franklin D. Roosevelt East River Drive, ont été financées grâce à une contribution volontaire du pays hôte. La reconfiguration du bâtiment pelouse nord

pour abriter un local temporaire pour la tenue de séances plénières de l'Assemblée générale commencera au début 2013, de sorte que la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale puisse commencer comme prévu en avril 2013.

57. La situation financière du plan-cadre d'équipement est demeurée stable et les dépenses prévues ont pu être réduites grâce à des économies supplémentaires. Les dépenses nécessaires pour achever le projet sous sa forme initiale sont actuellement supérieures de 12,8 % au montant estimatif initial approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2010. Les principaux facteurs d'augmentation ont été la nécessité de disposer de davantage de locaux transitoires et le renforcement des normes de sécurité. En outre, le coût des activités connexes et du centre de données secondaire n'a pas été inclus dans le plan original de travail ni dans le budget adopté. Les montants à financer pour l'achèvement du plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses connexes et le coût du centre de données secondaire, s'établissent à 284,3 millions de dollars à la fin mai 2011. L'explication des écarts de dépense et du retard des états relatifs aux écarts entre mai 2011 et février 2012 se trouve dans le rapport; on a attendu, comme le veut la pratique, les résultats des négociations relatives au prix maximum garanti.

58. Comme l'a demandé l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-sixième session, un examen complet de la situation financière du projet a été réalisé et des propositions visant à limiter les dépenses ont été présentées à la Commission, pour son examen. Au nombre de ces propositions, on trouve le report du démontage du bâtiment temporaire pelouse nord et la suspension des plans de rénovation du bâtiment de la bibliothèque et de l'annexe sud, ce qui permet d'économiser un montant supplémentaire de 65 millions de dollars. En raison de l'accroissement des menaces de sécurité envers l'Organisation des Nations Unies depuis 2010, il n'est pas possible de rénover ces deux bâtiments en se tenant aux prévisions budgétaires initiales. Pendant la durée du projet jusqu'en 2015, les bâtiments continueront à être utilisés aux fins des activités actuelles; le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée générale, à la reprise de sa soixante-septième session, sur les possibilités de démontage du bâtiment pelouse nord et les dispositions à long terme concernant la bibliothèque et la cafétéria. Une autre proposition consiste à utiliser

le montant cumulé des recettes au titre des intérêts, les réserves de capital roulant et les revenus futurs prévus au titre des intérêts pour compenser le déficit escompté. Si l'Assemblée générale approuvait ces mesures, le projet pourrait aller de l'avant, sans demande de contributions supplémentaires.

59. Les dépenses connexes et le coût du centre de données secondaire seront examinés séparément du plan-cadre d'équipement proprement dit, car ces éléments ne relèvent pas du budget ni du plan de travail initialement approuvés. Le Secrétariat s'emploiera à absorber ces dépenses dans le cadre du projet de budget, mais il est peu vraisemblable qu'il atteigne cet objectif, compte tenu du montant considérable des dépenses déjà encourues et futures. Il est proposé que les dépenses effectives finales concernant les coûts connexes et le centre de données secondaire fassent l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session et que l'Assemblée examine les moyens de financer ces éléments lorsqu'elle examinera le deuxième rapport sur l'exécution du budget de 2012-2013.

60. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre, qui figurent à la section XIII du rapport consistent à approuver les réductions de dépense et les propositions de financement, à proroger en 2013 l'autorisation d'engagement de dépenses qui a été accordée pour 2012, à donner au Secrétaire général l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires en 2013 à hauteur de 167,8 millions de dollars et à approuver un nouveau montant de 3,66 millions de dollars au titre des dépenses connexes pour 2013.

61. **M. Liu Yu** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU), présentant le rapport du Comité sur le plan-cadre d'équipement pour l'exercice achevé le 31 décembre 2011 (A/67/5 (Vol. V)) dit que le rapport contient également des informations sur la période de janvier à mars 2012. Si le Comité a signalé des problèmes s'agissant de la présentation, en temps voulu, de prévisions de coût transparentes et dûment fondées, il estime que l'équipe chargée de l'exécution du plan-cadre d'équipement dispose d'une solide expérience et peut négocier les contrats et gérer les sous-traitants avec efficacité et dans le meilleur intérêt de l'Organisation.

62. Le projet a enregistré des progrès concrets et satisfaisants, avec le retour de nombreux fonctionnaires

dans le bâtiment du Secrétariat. Toutefois, le dépassement final de crédits prévu par l'Administration au titre du projet en mars 2012 s'élève à 430 millions de dollars, soit 18 % de plus qu'en février 2011. Pour que l'Assemblée générale puisse statuer en temps voulu et en toute connaissance de cause sur le financement futur, le Secrétariat doit fournir des prévisions complètes, dûment fondées et consistantes concernant le coût du projet. Le Comité des commissaires aux comptes ne peut pas garantir que les prévisions concernant le coût final du projet sont fondées sur une méthode exhaustive ou que le solde du fonds pour imprévus suffira. Compte tenu des pressions relatives aux dépenses et aux délais, le coût final sera vraisemblablement même supérieur au montant actuellement prévu.

63. En dépit des mesures prises pour améliorer la prévision des dépenses et limiter celles-ci, la prévision établie par l'Administration n'est pas assortie d'arguments raisonnés et explicites concernant la plupart des risques restants associés au projet, notamment le coût des avenants se rapportant aux travaux, le coût de l'accélération des travaux pour respecter les délais, le coût des futures réclamations des entrepreneurs, celui des contrats restants à prix maximum garanti et celui du coût du réaménagement des locaux situés hors du complexe. Au moment de l'établissement du rapport, il n'existait aucune proposition ferme permettant de déterminer si le bâtiment de la bibliothèque et le bâtiment de l'annexe sud continueraient ou non à relever du plan-cadre d'équipement et quelles seraient les incidences budgétaires vraisemblables de leur rénovation. Quelle que soit la solution retenue pour traiter des dépassements de coût, elle doit être arrêtée avant que le calendrier du projet ne s'en ressente et que les coûts augmentent encore davantage.

64. Les augmentations potentielles de coût auraient dû être signalées bien plus tôt; si le Secrétariat a identifié les causes principales bien à l'avance, il n'a pas inclus une évaluation quantifiée de ces augmentations dans ses prévisions. Si l'Administration avait mis en œuvre les recommandations contenues dans le précédent rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/66/5 (Vol.V)], les difficultés financières qu'a connues le projet d'octobre 2011 à mars 2012 seraient apparues bien plus tôt, ce qui aurait permis de prendre des décisions en temps voulu et plus efficacement. Le montant intégral des dépenses

vraisemblables et le risque lié à l'accélération de la stratégie de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement n'ont pas été exposés clairement aux responsables de la gouvernance du projet lorsqu'il leur a été demandé d'approuver cette stratégie. En outre, une meilleure discipline en matière de gestion du fonds de réserve aurait permis de se rendre compte du dépassement des coûts dès octobre 2008. Le Comité des commissaires aux comptes est tout à fait favorable à l'idée de doter un projet d'une réserve pour imprévus si elle est bien gérée, mais il est essentiel que l'Administration ne s'en serve pas pour absorber les hausses de dépense d'ordre général et qu'elle notifie clairement comment et quand ces provisions ont été utilisées.

65. Des mesures positives ont néanmoins été prises pour donner suite aux préoccupations exprimées précédemment par le Comité aux comptes quant au fait de savoir si le Service de la gestion des installations était prêt à superviser le site; d'importantes économies pourraient être réalisées en utilisant avec souplesse les locaux à usage de bureau, en particulier en recourant aux techniques de l'information et des communications déjà disponibles à l'Organisation des Nations Unies.

66. **Le Président** dit qu'en raison de la récente tempête, le rapport du Comité consultatif sur ce point est uniquement disponible en anglais. Il sera publié sous peu dans les autres langues officielles.

67. **M. Ruiz Massieu** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le plan-cadre d'équipement (A/67/548) dit que le Comité consultatif partage les préoccupations du Comité des commissaires aux comptes concernant le faible taux d'application des recommandations formulées par ce dernier; il note l'opinion du Bureau des Services de contrôle interne selon laquelle, si le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement gère le projet de manière satisfaisante, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle ne sont que partiellement satisfaisants. Le Comité consultatif juge également que l'absence de mécanisme de gouvernance indépendant, comme un comité directeur du projet, constitue un risque pour le projet mais accepte l'argument selon lequel il est maintenant trop tard pour constituer un tel comité. Toutefois, les importants projets d'investissements devront à l'avenir être supervisés par un comité de surveillance ou un organe de gouvernance officiellement établi. Il faudrait tirer parti des enseignements au stade de la planification et

de l'exécution de tout projet et, le cas échéant, dans les étapes restantes du plan-cadre d'équipement.

68. Le Comité consultatif est profondément préoccupé par le fait que le Secrétaire général ne dispose pas d'informations précises concernant l'utilisation des locaux à usage de bureau dans le complexe et hors complexe au Siège, ce qui pourrait conduire à une surestimation des besoins et à des surcoûts potentiels. Il faudrait installer le maximum de personnel dans les locaux rénovés du Siège et limiter au maximum la location d'espaces hors Siège, en la tenant constamment à l'examen. À cet effet, il conviendrait d'examiner sérieusement la possibilité d'utiliser avec souplesse les locaux à usage de bureau, par exemple en recourant au partage des espaces de travail.

69. Le Comité consultatif estime, à l'instar du Comité des commissaires aux comptes, que le coût estimatif global révisé du plan-cadre d'équipement présenté par le Secrétaire général le 31 juillet 2012 ne fournit pas à l'Assemblée générale de garanties suffisantes d'exactitude. Une évaluation exhaustive, dûment fondée et consistante du coût final du projet doit être fournie. En conséquence, le Comité consultatif demande au Comité des commissaires aux comptes d'examiner soigneusement le coût estimatif révisé du plan-cadre d'équipement lors son prochain audit du projet. Le Comité consultatif considère également que les propositions de réduction de coût du Secrétaire général sont des réductions exceptionnelles ou consistent à reporter des activités prévues, plutôt que d'être les économies réelles demandées par l'Assemblée générale.

70. Il incombe à l'Assemblée générale de se prononcer sur le démontage du bâtiment temporaire pelouse nord. Bien que la suspension des rénovations du bâtiment de l'annexe sud et de la bibliothèque ait été maintenue, pour des motifs de sécurité, le Secrétaire général devrait présenter des devis chiffrés pour les deux bâtiments, en raison de leur incidence potentielle sur l'ampleur du projet dans son ensemble. Bien que le Comité consultatif ne s'oppose pas en principe aux propositions du Secrétaire général concernant le financement des dépenses connexes et du centre de données secondaire, l'Assemblée générale ne devrait pas les examiner tant que les niveaux de dépenses finales ne seront pas déterminés exactement. Enfin, les conclusions et recommandations du Comité consultatif se trouvent au paragraphe 71 de son rapport.

71. **M. Kanja** (Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne), présentant le rapport du BSCI (A/67/330) sur l'audit technique approfondi des travaux de construction du plan-cadre d'équipement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/258 dit que celui-ci avait pour principal objectif de déterminer l'origine du déficit de 333 millions de dollars. Il convient de noter que, si l'Assemblée générale a approuvé le passage de la stratégie IV à la stratégie IV accélérée, ce changement n'a pas fait l'objet d'une modification correspondante du budget du plan-cadre d'équipement. Étant donné que 90 % de la réserve pour imprévus constituée dans le budget ont été utilisés, alors que le projet en est à mi-parcours, le solde de 59 millions de dollars ne suffira peut-être pas pour le reste du projet.

72. Selon le BSCI, le dépassement des coûts est justifiable, compte tenu des changements intervenus dans la stratégie de mise en œuvre, du renforcement des normes de sécurité et des coûts connexes non prévus au budget. Les coûts sont raisonnables sachant que les prix du marché ont été obtenus et les divers services ont été achetés par appels d'offre ou par la négociation des tarifs unitaires. Les frais de location ont été jugés concurrentiels, par comparaison avec les données du marché et les honoraires correspondent aux normes, exprimés en pourcentage des dépenses de construction. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement s'est efforcé par divers moyens d'atténuer la croissance des coûts et, compte tenu de l'ampleur, de la complexité et de la durée du projet, gère et contrôle le plan comme il convient. Le Bureau et le directeur des travaux ont fait preuve de diligence dans l'examen des demandes de paiement et des avenants. L'audit a néanmoins révélé qu'il y a probablement moyen de récupérer des dépenses dans plusieurs domaines, dont le contrôle des dépenses liées aux avenants, le recoupement des heures de travail entre sous-projets et les primes d'assurance chômage au niveau de l'État et au niveau fédéral.

73. L'audit a mis en évidence plusieurs enseignements tirés de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement qu'il conviendrait d'appliquer au prochain projet d'équipement. Il s'agit notamment de prévoir les dépenses connexes dans le budget, de modifier le budget du projet compte tenu de changements d'ordre stratégique ou en raison d'incidences particulières et de mettre en place un comité de surveillance officiel dont le rôle et les

responsabilités seront clairement définies. Le BSCI a fait 26 recommandations concernant le renforcement des contrôles internes, qui ont toutes été acceptées par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et par le Département de la gestion. Il a conclu que les méthodes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement sont partiellement satisfaisantes car elles fournissent des assurances raisonnables en matière de planification et d'exécution.

74. **M. Benmehidi** (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande au Secrétariat de communiquer davantage de détails aux États Membres sur les dégâts causés par l'ouragan Sandy au Siège pendant les consultations, portant entre autres sur les niveaux de risque associés aux dégâts recensés, les plans d'action à court et moyen termes pour réparer les dégâts et les dépenses estimatives que cela entraînerait. L'intervenant se félicite de la décision d'organiser une réunion d'information avec le Chef de cabinet à cet égard.

75. Le plan-cadre d'équipement doit être achevé dans les délais et dans le budget imparti, sans compromettre sa portée initiale ni la qualité. Il convient de chercher davantage à savoir quelles sont les raisons pour lesquelles l'Administration n'a pas prévu avec précision les dépenses connexes et l'augmentation estimative du budget et n'en a pas avisé l'Assemblée générale en temps voulu. Compte tenu de la nécessité d'une gestion responsable, des rapports transparents sur tous les aspects de l'exécution du projet doivent être soumis à l'Assemblée générale en temps voulu pour qu'elle prenne rapidement les mesures nécessaires.

76. Le Groupe souhaiterait disposer de davantage de renseignements sur les cadres de contrôle interne du projet, qui a imposé des charges financières supplémentaires aux États Membres chaque année, sans respecter le mandat énoncé. La transparence et la responsabilisation sont essentielles pour une entreprise aussi considérable. À cet égard, le Secrétariat devrait communiquer aux États Membres le rapport original des consultants qui ont effectué le récent audit technique approfondi au nom du BSCI, ainsi que l'opinion du Comité consultatif sur le plan-cadre d'équipement concernant les propositions du Secrétaire général pour l'avenir. Le Groupe n'est toujours pas convaincu qu'il soit possible d'ignorer les manquements recensés dans l'audit.

77. Le Groupe déplore qu'aucune des propositions du Secrétaire général ne contienne des options pratiques permettant de réduire ou de compenser les dépenses générales du projet, tout en restant dans les montants approuvés du budget et dans le cadre initial du projet. Il est particulièrement préoccupé par la suggestion tendant à éliminer certains éléments du cadre du projet et notamment à reporter le démontage du bâtiment temporaire de la pelouse nord et à continuer à suspendre, prétendument pour des motifs de sécurité, la rénovation du bâtiment de la bibliothèque et du bâtiment de l'annexe sud. Le Secrétariat et le pays hôte devraient chercher à résoudre rapidement les problèmes de sécurité.

78. Le Groupe est extrêmement préoccupé du fait que le Secrétariat général n'ait pas présenté des possibilités viables permettant d'achever le projet dans son intégralité; il n'acceptera pas de laisser le projet inachevé en partie et il ne considérera pas non plus le projet achevé tant que l'on n'aura pas trouvé une solution appropriée. Il rejette énergiquement toute proposition tendant à reporter le démontage du bâtiment temporaire pelouse nord jusqu'à l'achèvement de la rénovation du complexe du Siège, ce qui serait peu avisé sur le plan économique et compromettrait l'intégrité architecturale du complexe du Siège.

La séance est levée à 13 h 5.